



Donnez VOTRE AVIS sur l'avenir de l'EAU



Donner votre avis
sur les enjeux et les pistes d'actions

<https://lc.cx/MonAvis-Eau-Inondation>



En savoir plus...

Consultez les documents complets :

→ [les enjeux de l'eau](https://lc.cx/enjeux-eau2833)

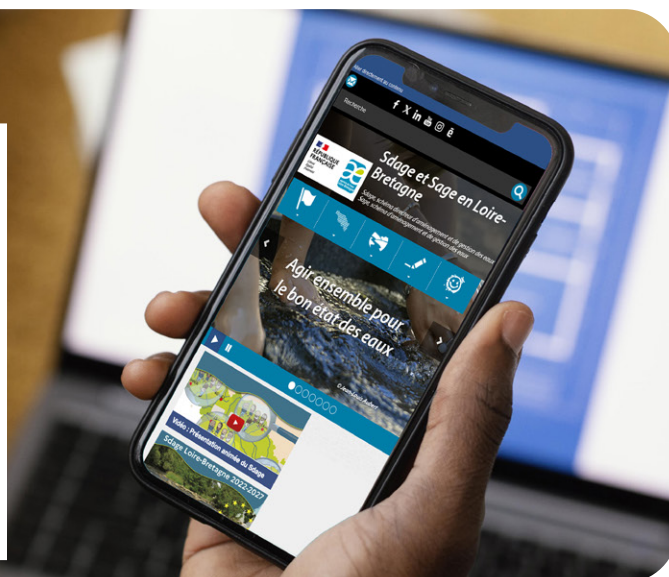
<https://lc.cx/enjeux-eau2833>

→ [les enjeux inondations](https://lc.cx/enjeux-inondations-2833)

<https://lc.cx/enjeux-inondations-2833>

Pour en savoir plus sur la gestion de l'eau, le bassin Loire-Bretagne, les objectifs nationaux, les outils pour gérer l'eau... :

→ <https://lc.cx/Consultation-Eau-Inondation>



Vous ne disposez pas d'internet pour participer ?



Pour lutter contre la fracture numérique, le comité de bassin vous propose de vous rendre dans l'un des **658 guichets France services** déployés sur l'ensemble du territoire.

À moins de 20 minutes de chez vous, les conseillers France services vous accompagnent dans toutes vos démarches du quotidien.

www.france-services.gouv.fr



Donnez VOTRE AVIS sur l'avenir de l'EAU

2 CONSULTATIONS

les enjeux de l'eau & les risques d'inondation

DU 25 NOVEMBRE 2024 AU 25 MAI 2025

Pourquoi vous demander votre avis ?

La qualité de l'eau, l'environnement, l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique, la santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous. Les situations évoluent sans cesse. Grâce à l'action de politiques publiques, des défis trouvent leurs réponses.

Depuis plusieurs années, le public est régulièrement consulté à différentes étapes de la construction et de la mise en œuvre de ces politiques publiques.

Aujourd'hui, nous avons identifié un certain nombre d'enjeux et de pistes d'action relatifs à la gestion de l'eau et aux risques d'inondation pour les années à venir. Nous souhaitons recueillir votre avis, bien en amont, sur ces sujets.

Qui vous consulte ?



Les comités de bassin et l'État.

Le comité de bassin Loire-Bretagne, "parlement local de l'eau", réunit les représentants des collectivités locales, des industriels, des agriculteurs, des consommateurs et des associations, de l'État, à l'échelle du bassin Loire-Bretagne.

Qui peut participer et comment ?

Tous les habitants du bassin. Toute collectivité, association, entreprise ou groupe d'acteurs identifiés.

Pour donner votre avis, répondez en ligne sur :

<https://lc.cx/MonAvis-Eau-Inondation>



Les documents complets de ces enjeux sont disponibles à ces adresses :

- sur l'eau :
<https://lc.cx/enjeux-eau2833>
- sur les inondations :
<https://lc.cx/enjeux-inondations-2833>

Sur quoi êtes-vous consulté ?

Sur les enjeux auxquels il faut répondre pour les années 2028 à 2033 dans :

- le plan de gestion des eaux (ou schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage),
- le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

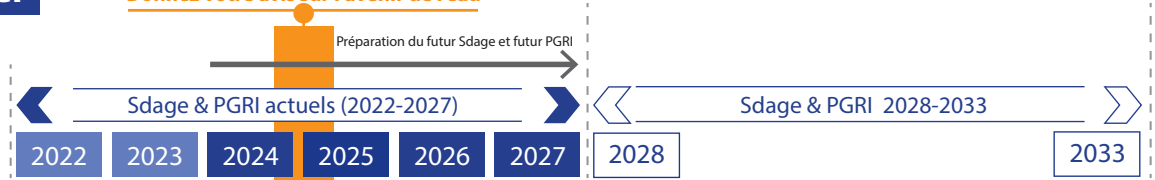
Le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État identifient dès maintenant ces enjeux. C'est donc bien en amont que nous demandons votre avis, pour partager et identifier les leviers et les défis à relever. Ils sont synthétisés dans le présent document.

À quoi vont servir vos avis ?

Tous les avis seront analysés. Le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État les prendront en compte et pourront décider de modifier ou compléter les projets de documents des enjeux. Ils se baseront sur ces documents pour élaborer le plan de gestion des eaux et le plan de gestion des risques d'inondation 2028-2033.

Calendrier

Donnez votre avis sur l'avenir de l'eau



Les enjeux

(questions importantes)

Enjeu 1 : climat



La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique

Le dérèglement climatique est un enjeu global et transversal à toutes les thématiques. Il révèle et accentue des faiblesses d'un territoire. Sans action efficace d'atténuation (réduction des gaz à effet de serre), il est et sera de plus en plus rapide. Ses effets sur le cycle de l'eau et les milieux sont importants et d'autant plus visibles lorsque les pressions déjà existantes sont fortes et que les situations sont dégradées. Ils le sont aussi sur la santé et la pérennité des activités humaines qui dépendent de la santé des milieux.

Face au dérèglement climatique, pour des territoires plus résilients, la politique de l'eau doit conjuguer le renforcement des efforts d'atténuation, la planification des actions d'adaptation et l'atteinte du bon état et du bon fonctionnement des milieux aquatiques. Il est donc indispensable de prendre en considération le dérèglement climatique dans tous les autres enjeux.

⇒ **En savoir plus** : p.8 de la version projet du document des enjeux pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 ; <https://lc.cx/enjeux-eau2833>

Enjeu 2 : connaissance



La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures

La connaissance est un préalable à une action répondant aux objectifs retenus. Toutefois, la recherche de l'exhaustivité ne peut pas être un objectif. Les connaissances sont, par nature, partielles et perfectibles.

Ces limites ne doivent pas être un frein à l'action, mais l'amélioration continue des connaissances reste indispensable dans le contexte du dérèglement climatique. Elle porte sur l'eau et les milieux aquatiques, les changements globaux (climatiques, économiques, sociologiques, démographiques, scientifiques...) et leurs combinaisons. Il s'agit de mieux identifier l'étendue et l'évolution des perturbations, de mieux comprendre les enjeux des différents acteurs à toutes les échelles, pour mieux anticiper les effets des actions correctrices.

Il est primordial de développer, auprès de tous les publics, la prise de conscience de la valeur du patrimoine lié à l'eau et aux milieux aquatiques et de mettre en avant les services qu'ils nous rendent. Ceci impose le partage et la diffusion de la connaissance selon des modalités adaptées à chaque public (données, synthèses pédagogiques, vulgarisation...).

⇒ **En savoir plus** : p.13 de la version projet du document des enjeux pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 ; <https://lc.cx/enjeux-eau2833>

Enjeu 3 : gouvernance



Les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau

Le bassin versant est le territoire qui draine l'ensemble des eaux de surface vers un même point (son exutoire) et remplit plusieurs fonctions importantes (hydrologiques, écologiques et socioéconomiques). Les aménagements et activités anthropiques ont un impact sur ce bassin versant. Or, l'eau disponible pour les activités humaines est naturellement limitée. Sa raréfaction et le développement des événements extrêmes invitent à développer les solidarités dans les bassins versants, entre la terre et la mer, entre les espaces ruraux et urbains, entre les usagers... et nécessitent également de définir des priorités entre les usages.

La gestion de l'eau, pour se réaliser de façon efficace, doit être abordée et mise en œuvre de manière coordonnée, par l'ensemble des politiques et des acteurs afin de définir, porter et financer les actions à venir. Le bassin versant est le périmètre pertinent pour la gestion de la ressource en eau.

⇒ **En savoir plus** : p. 17 de la version projet du document des enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 ; <https://lc.cx/enjeux-eau2833>

Enjeu 4 : milieux aquatiques



La préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau

La nature rend de nombreux services à la société : épuration naturelle de l'eau, maintien d'un débit d'étiage, écrêtement des crues, rétention de l'eau, régulation des débits des cours d'eau, atténuation des inondations... Ces services dépendent de la qualité des milieux aquatiques et le bon fonctionnement de leur bassin versant. L'artificialisation des bassins versants perturbe les milieux humides, les plans d'eau et les zones estuariennes, les habitats et les conditions de reproduction, de circulation des espèces vivant dans les rivières. L'artificialisation est multiple : modifications physiques, modifications des régimes des cours d'eau ou encore du ruissellement naturel et de l'infiltration.

Ces pressions de l'homme ont un impact sur le fonctionnement des bassins versants et des milieux aquatiques. Il est donc nécessaire d'agir à la source des dégradations en préservant et en restaurant les fonctions de ces écosystèmes (et de leurs services de régulations).

⇒ **En savoir plus** : p.24 de la version projet du document des enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 ; <https://lc.cx/enjeux-eau2833>



Enjeu 7 : littoral

Enjeu 5 : quantité



La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau

La gestion de la quantité d'eau doit être équilibrée, partagée et durable pour répondre au défi du dérèglement climatique. La ressource en eau est fragile, limitée et variable. Elle doit permettre en priorité de satisfaire les exigences d'alimentation en eau potable de la population, de santé, de salubrité publique, de sécurité civile. Elle doit aussi permettre de satisfaire les besoins des milieux aquatiques et de leurs biodiversités, ceux des activités économiques et de loisirs, des sources jusqu'aux estuaires et à la mer.

La gestion doit être adaptée à chaque territoire et s'appuyer sur la préservation du cycle naturel de l'eau. Pour s'adapter et atténuer le dérèglement climatique, elle doit anticiper les situations de crise (sécheresses et inondations) en planifiant mieux les aménagements du territoire, le développement des activités et le partage de l'eau.

La sobriété partout et pour tous est le premier levier pour faire face au défi de la quantité d'eau.

⇒ **En savoir plus** : p. 31 de la version projet du document des enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 ; <https://lc.cx/enjeux-eau2833>

Enjeu 6 : qualité



Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité

La pollution de la ressource en eau réduit la part disponible pour l'alimentation en eau potable. La préservation de la ressource est un enjeu majeur pour demain. De fait, l'atteinte d'une bonne qualité des eaux des sources à la mer et sa préservation dans la durée nécessite d'agir sur l'ensemble des causes de dégradation, sur les origines des pollutions. Nos modes de vie, de production, de consommation ont changé. Au quotidien nous utilisons tous plus de composés complexes : médicaments, cosmétiques, produits détergents, solvants, plastiques, pesticides et micropolluants. Les molécules qui en découlent finissent toujours par rejoindre les nappes souterraines, les cours d'eau, le littoral, sans compter sur les pollutions accidentelles. Les micropolluants sont toxiques, à de très faibles concentrations, pour l'Homme et les milieux.

Et, avec le dérèglement climatique, les événements extrêmes se multiplient et entraînent des répercussions sur la qualité de l'eau : augmentation des températures et manques d'eau entraînant une concentration plus importante des polluants.

⇒ **En savoir plus** : p. 38 de la version projet du document des enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 ; <https://lc.cx/enjeux-eau2833>



La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines

Le littoral, composé de milieux naturels riches, divers mais fragiles, réceptionne les perturbations et pressions de la terre vers la mer. Il est aussi le lieu où s'exercent de nombreuses activités économiques (tourisme, baignade, loisir nautique, pêche, aquaculture, conchyliculture...), qui sont dépendantes de la bonne qualité des écosystèmes. Il est donc nécessaire d'agir à la source des dégradations pour maintenir les services de régulations des écosystèmes. La sobriété des usages est également un des leviers indispensables sur lequel s'appuyer. Les actions déjà mises en place sont à poursuivre et nécessiteront une adaptation des usages. Demain, comment concilier les activités terrestres et marines avec la préservation de la mer et de la biodiversité marine ?

⇒ **En savoir plus** : p. 45 de la version projet du document des enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 ; <https://lc.cx/enjeux-eau2833>

Enjeu : inondations



Inondation (PGRI)

Premier risque naturel en France, les inondations menacent des vies, des habitations, des emplois. Sur le bassin Loire-Bretagne, plus de 2 millions d'habitants peuvent être touchés par des débordements de cours d'eau ou des submersions marines.

Ces phénomènes trouvent principalement leur origine dans les conditions météorologiques : fortes pluies pour le ruissellement et les crues, houle importante avec un niveau marin élevé pour les submersions marines. L'état des sols (gelés, très secs ou saturés en eau) peut aggraver les phénomènes.

Face à ce risque, une stratégie est adoptée par l'État et les collectivités territoriales pour améliorer la sécurité des populations et réduire la vulnérabilité des territoires.

Dans le contexte du changement climatique, outre l'amélioration des connaissances, les premiers leviers d'actions reposent sur l'aménagement du territoire, le développement d'une culture du risque et l'organisation à l'échelon local de tous les acteurs.

⇒ **En savoir plus** : <https://lc.cx/enjeux-inondations-2833>



Donner son avis

<https://lc.cx/MonAvis-Eau-Inondation>

